

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 21 NOVEMBRE 2013

L'an deux mille treize, le vingt et un novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.

Date de convocation : 14/11/2013

Etaient présents : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Hervé BORDAIS, Anne DESCHERES, Christian EDOUARD, Sylvie AIRIAU, Eric MAKAGON, Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Joël PLUMÉ Michel HALOPÉ, Jean SOHIER, Olivier CHASLES,

Etaient absents : Pascal PLUYAUD, Pierre LAGUIDE (pouvoir à Olivier CHASLES),

Secrétaire de séance : Jean-Michel MARTIN DE MATOS

Le compte rendu du précédent Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité.

M le Maire précise que le conseil est enregistré ; personne ne s'y oppose.

♦ AFFAIRES COMMUNALES

- SIEIL : effacement rue Principale, mise à disposition des réseaux

- ⊗ participation communale pour l'effacement des réseaux

Le Sieil a adressé à la commune le détail des montants relatifs à l'effacement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique des lieux suivants : Rue Principale du n°41 au n°59 pour un montant de 43 582,99 € HT Net.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, cette charge financière et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

- ⊗ rapports du syndicat

M le Maire informe l'assemblée que les derniers rapports reçus relatifs au contrôle de la taxe sur la consommation finale électricité 2012 ainsi qu'au contrôle de concession gaz 2011 sont mis à disposition en mairie.

♦ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Assainissement :

M Marchand informe le conseil qu'une subvention pourrait être demandée auprès de l'Agence de l'Eau concernant les travaux d'assainissement de la rue de la Gentilhommière.

Relations publiques :

Une dernière réunion de la commission aura lieu la semaine prochaine avant l'impression de l'Entre-Nous. Dans cette édition, un jeu concours est proposé à la population. Mme Airiau précise que ce jeu ne sera pas ouvert aux élus et au personnel de la mairie.

20h45 arrivée de M Makagon

Concernant le futur site communal, un courrier va être adressé aux associations et commerces de St Roch pour demander leur autorisation de publication.

Voirie :

Le traitement de la voie verte aux Hauts de St Roch va s'achever : finalisation des abords paysagers du talus et goudronnage en semaine prochaine. La voie verte de la contre-allée jusqu'à la rue de la Picherie sera terminée. Pour la partie restante jusqu'à la rue des Terrages, la commune va travailler avec le Conseil Général. Le busage restant devant la zone artisanale va être réalisé dans les jours à venir. Le marquage au sol et la pose de panneaux sur la voie verte actuelle seront effectués dès que le temps le permettra.

Il sera également procédé simultanément à la pose des panneaux « stop » rue de la Gentilhommière.

Certains riverains de la rue du Louvandier n'ont pas vu de changement sur la vitesse des automobilistes suite à la pose des chicanes mobiles.

Les conventions en projet avec Fondettes concernant le chemin de la station d'épuration et la rue des Terrages devront être étudiées après les élections.

Il conviendra de prévoir de l'enrobé à chaud pour la rue de la Calotterie là où les réparations précédentes n'ont pas tenues.

Le chemin des Ruaux et la rue des Brosses vont devenir des voies communautaires avec une inscription dans le programme voirie 2014-2015 pour le chemin des Ruaux.

Environnement :

Les parterres devant l'école ont été refaits. Trois petits bancs devant le terrain de pétanque ont été posés.

Les marcheurs du salon des vins remercient les employés et la commission des chemins pour les beaux parcours de St Roch. Le président de l'association Arqueleux va proposer à la fédération des chemins de randonnée de faire un parcours pour les personnes à mobilité réduite.

La cour de la mairie a été refaite avec des gravillons « récupérés ».

Le chemin de la Sourisserie a été refait avec un fossé et un captage qui va dans les eaux pluviales. Un aquadrain a été posé sur toute la largeur.

M Makagon souhaite connaître l'évolution du dossier « Dépôt de véhicules » situé au lotissement de la Foire ; M le Maire pense organiser une visite sur place.

Bâtiments :

L'extracteur de la cuisine de la cantine a été remplacé.

Une visite de sécurité va être organisée pour l'ancien bâtiment principal de l'école pour lever l'avis défavorable de la commission de sécurité.

La commune a reçu les rapports de l'organisme de contrôle sur les bâtiments : pour la boulangerie, le « coup de poing » serait notamment à réparer ainsi que la pose de panneaux de consignes à apposer dans la salle des fêtes.

M Plumé signale que les gaines du chauffage de la salle d'activités sont poussiéreuses. Il convient de relire le contrat d'entretien pour vérifier si cette prestation y est notée.

Affaires Scolaires :

Mardi dernier, une réunion s'est tenue avec les chefs de projets pour les rythmes scolaires ; M le Maire fait circuler le rapport qui sera présenté à l'inspection d'académie. Il y est proposé notamment d'augmenter la sieste pour les petites et moyennes sections d'1/4h tous les jours. Le coût pour la commune serait d'environ 33 890 € pour l'an prochain sans frais annexe.

21h30 arrivée de Mme Deschères

Personnel :

Un agent souhaite bénéficier du compte épargne temps : cela fera l'objet d'une prochaine commission personnel.

◆ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTS SYNDICATS

◆ QUESTIONS DIVERSES

La nouvelle association Au-delà de l'Art invite les élus à sa 1^{ère} exposition les 23 et 24 novembre.

Les travaux de la route de Pernay sont terminés.

Notre surveillante de bus nous a signalé que la société Connex changeait souvent de chauffeur.

Monsieur le Maire donne la parole au public :

Une personne s'interroge sur la nouvelle règle du CCAS : le report de l'âge à 70 ans pour les bénéficiaires du repas.

M le Maire rappelle les faits : au vu de l'accroissement du nombre de personnes, le CCAS a décidé de maintenir les colis pour les personnes ayant 75 ans et de reporter l'âge des inscriptions des aînés venant au repas à 70 ans comme dans les communes avoisinantes ; par contre les personnes déjà inscrites avant cette règle et ayant entre 65 ans et 70 ans, continueront d'être invitées au repas. La nouvelle règle n'est donc valable que pour les nouveaux inscrits. Cette information avait été diffusée dans l'Entre-Nous de l'année dernière.

Cette administrée dit avoir connaissance de plusieurs personnes qui n'ont pas été inscrites mais ne souhaite pas divulguer leurs noms lors du conseil. Ce point soulève un débat. M le Maire s'engage à vérifier avec la personne interpellant le conseil, si ces noms devaient ou non faire partie de la liste.

**

Cette même personne se plaint d'un manque de désherbage dans l'allée de l'Avenir. M le Maire rappelle que le service technique ne fonctionne pas à 100% et que les produits phytosanitaires sont limités dans l'emploi.

**

Cette personne signale également un décalage d'1h dans l'horloge de l'éclairage public rue de l'Avenir. Cet incident est sûrement dû au passage à l'heure d'hiver qui n'a pas été suivi. Le SIEIL, seul habilité à intervenir sur les armoires de pilotage, concourra à l'harmonisation. Mais M le Maire rappelle que chaque intervention est chiffrée.

Un autre administré souhaite avoir des précisions sur le projet d'assainissement rue de la Gentilhommière.

**

Il souhaiterait également savoir si des travaux de réfection de la placette au bout du chemin d'un hameau de la rue de la Gentilhommière sont programmés.

M le maire note qu'il serait bon d'attendre la fin des travaux d'assainissement avant d'envisager ce type de travaux, donc vraisemblablement pas avant fin 2014. Par contre il pourrait y être apporté de la diorite sur les trous existants.

**

Cet administré s'interroge également sur le choix des emplacements des containers à verre.

Le conseil rappelle que ce choix a été modifié à plusieurs reprises suite aux plaintes de riverains sur le bruit.

**

Il demande au conseil quelle solution va-t-il retenir pour régler le problème de la vitesse rue de la Gentilhommière.

Les élus l'informent qu'ils avaient déjà décidé lors du dernier conseil de poser des panneaux « stops ».

**

Cette personne demande également des précisions sur le nouveau site communal, notamment concernant les comptes rendus de conseil.

M le Maire précise que ces derniers seront sur le site, tout comme ils sont actuellement sur le site de la communauté de communes et également affichés en mairie. Les anciens Entre-Nous seront aussi disponibles sur le nouveau site.

**

Ce même administré demande si des personnes habitent dans la zone des Terrages.

M le Maire lui fait part du règlement de la communauté de communes qui permet l'instauration de logis de gardien dans des logements inférieurs à 30% de la surface totale du local de l'artisan. Sur l'ensemble des zones artisanales dans l'intercommunalité, plusieurs gardiens habitent sur place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35

*Prochaine séance du Conseil Municipal **le jeudi 12 décembre 2013 à 20h30.***

Le Maire

les Conseillers Municipaux